

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

27/06/2018

Dossier complet le :

27/06/2018

N° d'enregistrement :

F09318PO225

**1. Intitulé du projet**

Projet de régularisation administrative sur la commune de Villars-Colmars (04) - ICPE exploitée au sein de la scierie de la société SCIERIE DU MELEZIN

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Société SCIERIE DU MELEZIN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. ALEX Pierre, Mme BRUEL Magali, M. BOFFANO Tristan

RCS / SIRET

8 3 2 | 5 5 3 | 5 8 0 | 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCOP à responsabilité limitée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a)	Autres Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à Autorisation : rubrique principale n°2415.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La société Scierie du Melezin est une Société Coopérative Ouvrière de Production à Responsabilité Limitée (SCOP ARL) immatriculée au Registre du Commerce depuis octobre 2017. Elle exploite la scierie du même nom située sur la commune de Villars-Colmars, dans les Alpes-de-Haute-Provence (04) et prend ainsi la succession des Etablissements GUIRAND (ancien exploitant).

Lors de la création de la SCOP par 3 anciens salariés de la scierie, ces derniers ont été informés de la nécessité de régulariser leurs activités vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ainsi, après avoir régularisé l'ensemble des activités soumises à Déclaration, la société doit désormais régulariser la présence d'un bac de traitement du bois soumis à Autorisation au titre de la rubrique 2415 de la nomenclature. Cette activité étant désormais soumise à la procédure d'examen au cas par cas suite à la refonte du tableau annexé au R.122-2 du Code de l'Environnement, la société s'est fait accompagner afin de rédiger ce dossier.

Ce CERFA, accompagné des autres pièces réglementaires, constitue donc la demande d'examen au cas par cas de la société.

#### 4.2 Objectifs du projet

Aucun projet d'extension ou de mise en œuvre de nouvelle activité n'est prévu au sein de la scierie de VILLARS-COLMARS. Comme indiqué précédemment, il s'agit uniquement d'une régularisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Sans objet - aucun travaux n'est prévu actuellement au sein du site, hormis ceux auxquels la société serait soumise en cas de régularisation administrative.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité principale du site est classique d'une scierie et consiste à scier, raboter et sécher le bois afin de le commercialiser auprès des entreprises et artisans locaux (charpentiers, menuisiers, magasins de matériaux, etc.). Or, avant commercialisation, les bois sont préalablement trempés quelques minutes dans un produit de traitement et de préservation afin de les débarrasser de tout insecte ou nuisible particulier. C'est précisément cette activité qui est visée par la rubrique ICPE n°2415 et soumet le site à Autorisation puisque le volume contenu dans ce bac excède 1 000 litres.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation préfectorale au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le bac de traitement, objet de la présente demande d'examen au cas par cas, a les dimensions suivantes : Largeur : 1,35 m Longueur : 9,50 m Profondeur : 1,30 m  Soit une capacité maximale de 16,67 m3 environ	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Quartier du Pradas  
04370 VILLARS-COLMARS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 09° 88' 43" 2    Lat. 06° 34' 74" 20

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

RAS.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est localisée à 225 m environ à l'Est de la scierie. Il s'agit de la ZNIEFF de type II référencée 04-137-100 et intitulée "Le haut Verdon, ses principaux affluents et leurs ripisylves, de sa source jusqu'à Vauclause"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quasi totalité des communes situées dans le département des Alpes-de-Haute-Provence est localisée en zone montagne. VILLARS-COLMARS en fait partie.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune protection de ce type ne couvre la zone d'étude. On note cependant la présence de l'aire d'adhésion au parc national du Mercantour à 240 m à l'Est environ.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans le rayon de protection de 500 m autour d'un monument historique. Il s'agit toutefois uniquement d'un cadran solaire apposé sur le mur d'une maison située au centre de Villars-Colmars. Ce cadran est inscrit à l'inventaire général du patrimoine mais n'est ni inscrit ni classé.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villars-Colmars possède un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/11/2007. Selon le plan réglementaire, la zone d'étude n'est pas directement concernée par le risque inondation, mais uniquement par le risque mouvement de terrain.  En revanche, aucun risque technologique n'est recensé au droit du site.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant d'une simple régularisation administrative, sans projet d'extension ou de création d'une nouvelle activité, la poursuite de l'exploitation de la scierie n'aura aucun effet supplémentaire sur la biodiversité locale ou les continuités écologiques (par ailleurs regroupées au niveau du Verdon qui passe à 240m environ à l'Est).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet - aucune zone Natura 2000 n'est recensée au droit du site ni même à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, la commune de Villars-Colmars possède un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles approuvé depuis le 16/11/2007. Selon le plan réglementaire, la zone d'étude n'est pas directement concernée par le risque inondation, mais uniquement par le risque mouvement de terrain.  En revanche, aucun risque technologique n'est recensé au droit du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics engendrés par l'activité du site correspondent aux : - Allées et venues du personnel de la société (3 personnes uniquement) ; - Livraisons et évacuations du bois.  L'activité dépendant du nombre et de la nature des chantiers en cours d'exécution, aucune donnée chiffrée n'est disponible à ce jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les activités de la Scierie du Melezin sont sources de bruit, mais : - Le site est localisé à distance du centre du village (200m) ; - La plupart des activités sont exercées au sein des ateliers du site, entièrement fermés ; - Les volumes produits sont ceux d'une TPE de ce type. Par conséquent, les rotations de camions sont faibles, de même que le rythme de production.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air sont essentiellement dus au trafic des véhicules et camions fréquentant le site (émissions de gaz atmosphériques et de retombées de poussières).</p> <p>Comme indiqué précédemment, la scierie du Melezin est une entreprise artisanale qui produit de faibles volumes de matériaux. Les émissions qu'elle engendre sont donc proportionnels.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par le site sont uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ceux générés par les activités du site (sciure de bois). Cette sciure est régulièrement récupérée et commercialisée auprès de sociétés partenaires,</li> <li>- ceux générés par la présence des employés (déchets ménagers). Les volumes concernés sont alors faibles puisque la SCOP ne compte que 3 personnes,</li> <li>- ceux générés par le petit entretien du matériel. Ces déchets sont triés et évacués vers des filières dédiées.</li> </ul>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La scierie du Melezin est implantée dans le village de Villars-Colmars depuis des décennies. Sans projet d'extension particulier, la poursuite de l'activité de la scierie n'engendrera pas d'effet négatif sur le patrimoine paysager. La plupart des habitants du village considèrent d'ailleurs que cette scierie en fait partie de part son histoire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rappelons qu'il s'agit d'une régularisation administrative et que le site est en exploitation depuis plusieurs dizaines années.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune autre activité n'est présente aux alentours de la scierie du Melezin.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Blank response area for question 6.3.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Parmi les principales mesures mises en œuvre au sein du site, citons :

- La récupération des sciures de bois puis leur valorisation auprès de sociétés partenaires ;
- Le contrôle régulier du bac de traitement par une société agréée. La société conserve l'ensemble des attestations correspondantes.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon nous, le projet de la scierie du Melezin devrait être dispensé d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Parce qu'il s'agit d'un site en cours d'exploitation depuis plusieurs dizaines d'années, et ce que ce projet ne concerne qu'une régularisation administrative au titre de la réglementation sur les ICPE ;
- Parce que les activités du site engendrent globalement peu de rejets et de nuisances en raison des volumes de production. La scierie s'apparente davantage à une activité familiale et traditionnelle plutôt qu'à une industrie lourde ;
- Parce que le site est localisé à l'écart du village et qu'il n'émet pratiquement aucune nuisance pour les habitations riveraines.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : K-Bis de la société SCIERIE DU MELEZIN - Annexe 8 : Dernière attestation de contrôle du bac de traitement (COSBAT, 24/04/2018)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Villars-Colmars

le, 30/06/2018

Signature

**SCIERIE DU MÉLÉZIN**

Quartier du Pradas

04370 VILLARS-COLMARS

☎ 04 92 83 36 40 - Email: scieriemelezin@orange.fr

RCS Mantes-la-Jolie 832 553 580 Naf 1610A

Co-gérant



Quant sur le cadre ci-dessus

